

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

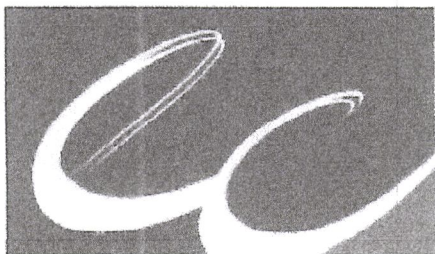
Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 04651

Numéro SIREN : 790 043 798

Nom ou dénomination : 12 BOUTEILLES

Ce dépôt a été enregistré le 29/08/2023 sous le numéro de dépôt 24181



SAS 12 BOUTEILLES  
115 COURS BALGUERIE STUTTENBERG  
33300 BORDEAUX

**COMPTES ANNUELS**

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

comptes certifiés conformes  
à l'original

N. B. L. E. P. A. R.

# Bilan

## Actif

Etat exprimé en euros

		31/12/2022			31/12/2021
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	31 194	19 692	11 502	9 445
	Immobilisations corporelles	39 240	25 560	13 680	17 753
	Immobilisations financières (1)	9 660		9 660	
	<b>Total I</b>	<b>80 094</b>	<b>45 253</b>	<b>34 842</b>	<b>27 197</b>
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en-cours de production				
	Marchandises	402 529		402 529	288 053
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	Créances clients et comptes rattachés (2)	27 264		27 264	41 772
	Autres créances (3)	395 924		395 924	367 922
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	33 896		33 896	142 323
	Charges constatées d'avance				
	<b>Total II</b>	<b>859 613</b>		<b>859 613</b>	<b>840 070</b>
	<b>Total général I + II</b>	<b>939 707</b>	<b>45 253</b>	<b>894 454</b>	<b>867 268</b>

## Passif

		31/12/2022	31/12/2021
		Net	Net
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	5 312	5 312
	Ecart de réévaluation		
	Réserve légale		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	311 688	311 688
	Report à nouveau	(516 853)	(562 320)
	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>(42 932)</b>	<b>45 467</b>
	Subventions d'investissement		
Provisions réglementées			
	<b>Total I</b>	<b>(242 786)</b>	<b>(199 853)</b>
	Provisions pour risques et charges		
	<b>Total II</b>		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	337 053	200 000
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Fournisseurs et comptes rattachés *	484 941	553 655
	Autres dettes	315 247	313 466
	Produits constatés d'avance		
	<b>Total III</b>	<b>1 137 240</b>	<b>1 067 121</b>
	<b>Total général I+II+III</b>	<b>894 454</b>	<b>867 268</b>

- (1) Dont immobilisations financières - 1 an  
 (2) Dont créances à plus d'un an  
 (3) Dont comptes courants associés débiteurs

9 660

- (4) Dont dettes à plus d'un an  
 Coût de revient des immobilisations acquises  
 Prix de vente hors TVA des immob. cédées

16 242

12 BOUTEILLES  
Société par actions simplifiée  
au capital de 5 312 euros  
Siège social : 1 rue Poquelin Molière  
33000 – BORDEAUX

RCS BORDEAUX 790 043 798

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE  
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE  
DU 28 AOUT 2023

L'an deux mille vingt trois, le 28 Aout à neuf heures,

Les associés se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au 107 cours Balguerrie Stuttenberg 33300 Bordeaux, sur convocation faite par lettre recommandée avec avis de réception adressée le 2 Aout 2023 à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque associé participant à l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'assemblée est présidée par Nicolas Capeyron en sa qualité de Président de la Société.

Madame Brigitte Carret est désignée comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau permet de constater que les associés présents ou ayants donné pouvoir possèdent 5063 sur les 5312 actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée

- Les justificatifs des convocations régulières des associés
- La feuille de présence et la liste des associés
- L'inventaire et les comptes annuel comprenant le bilan et le compte de résultat arrêtés au 31 Décembre 2022
- Le rapport de gestion du Président
- Le rapport spécial sur les conventions
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée

Le président déclare que les documents visés ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration

Le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

BC MC

## ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du Président,
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2022 et quitus au Président,
- Approbation des charges non déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.
- Changement de Siège Social

Le président présente à l'assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion et le rapport spécial du Président sur les conventions.

Puis le président déclare la discussion ouverte

Personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée par  
5063 voix ayant voté pour  
0 voix ayant voté contre et  
0 voix s'étant abstenues

### DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le perte de l'exercice s'élevant à 42 932 euros en totalité au compte "report à nouveau"

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

Cette résolution est adoptée par  
5063 voix ayant voté pour  
0 voix ayant voté contre et  
0 voix s'étant abstenues

bc ml

### TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune des conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution est adoptée par  
5063 voix ayant voté pour  
0 voix ayant voté contre et  
0 voix s'étant abstenues

### QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend note du déménagement des bureaux de la Société depuis Septembre 2021 et entérine le changement d'adresse du siège social dans les nouveaux locaux au 107 cours Balguerie Stuttenberg 33300 Bordeaux

Cette résolution est adoptée par  
5063 voix ayant voté pour  
0 voix ayant voté contre et  
0 voix s'étant abstenues

### CINQUIEME RESOLUTION

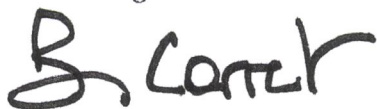
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée par  
5063 voix ayant voté pour  
0 voix ayant voté contre et  
0 Pvoix s'étant abstenues

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Madame Brigitte Carret



Monsieur Nicolas Caperon

